

PROJET D'ETABLISSEMENT **PETITE CRECHE COCCINELLE MUNICIPALE D'INGRE**



avril 2024

SOMMAIRE

I PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

1. Caractéristiques géographique et données statistiques communales
2. Caractéristique et historique de l'établissement
3. Le service petite enfance sur la commune
4. Le développement durable au sein de notre structure
5. Nos partenaires

II PROJET D'ACCUEIL

1. Les prestations d'accueil
2. L'accueil d'enfants en situation d'handicap ou atteint de maladie chronique
3. Présentation de l'équipe professionnelle
4. L'analyse de pratique et la formation

III PROJET EDUCATIF – NOS VALEURS ET ACTIONS EDUCATIVES

- Charte national de l'accueil du jeune enfant
- Nos valeurs éducatives
 - *L'individualisation de l'accueil*
 - *Le bien-être*
 - *La sécurité physique et affective*
 - *La communication*
 - *La co éducation*
- Nos actions éducatives dans le quotidien
 - *L'accueil de l'enfant et sa famille*
 - *Les temps d'éveil*
 - *Les moments de change*
 - *Le temps des repas*
 - *Le temps de sieste*
 - *Implication des familles dans la structure*

IV ANNEXES – PROTOCOLES

I PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Ce chapitre présente la structure dans son environnement social et économique

1. Caractéristiques géographiques et données statistiques communales
2. Caractéristique et historique de l'établissement
3. Le service petite enfance sur la commune
4. Le développement durable au sein de notre structure
5. Nos partenaires

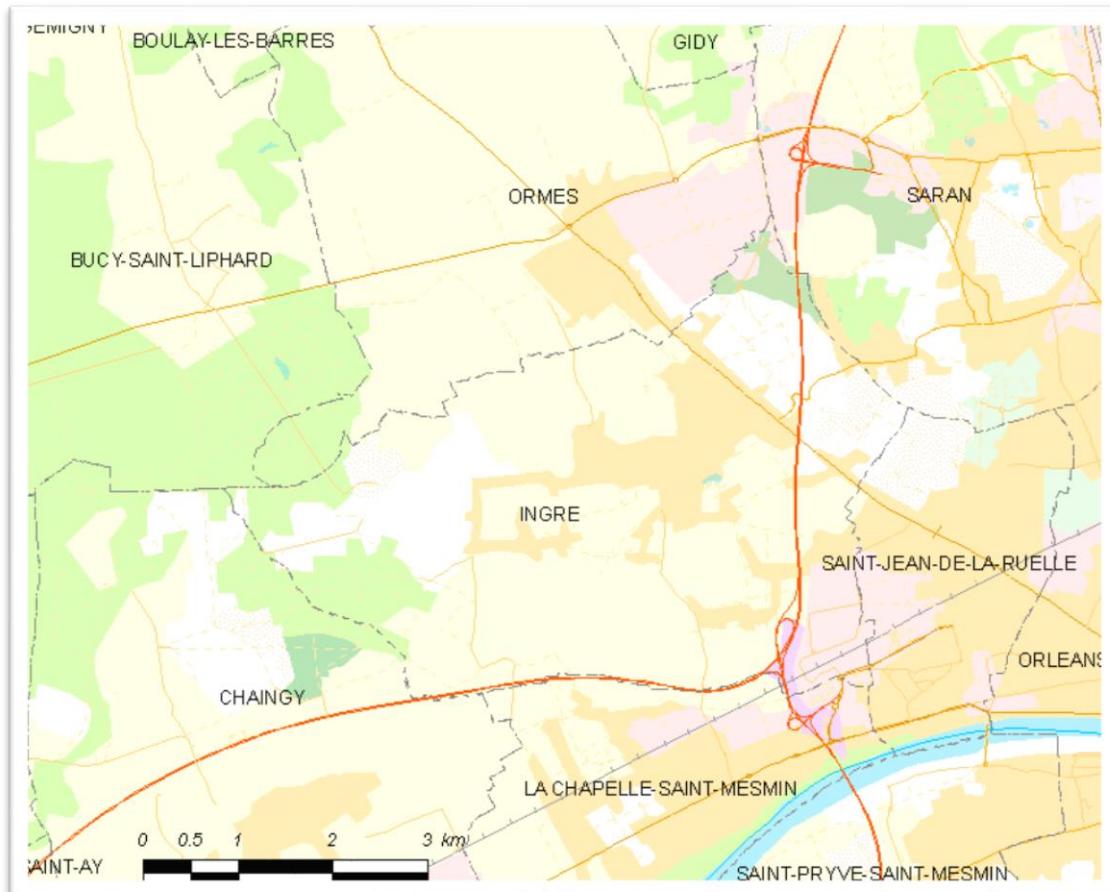


1. CARACTERISTIQUES GEOGRAPHIQUES

Ingré est une commune française située dans le département du Loiret, en région Centre-Val de Loire.

Ingré comptait en 2023 environ 9 993 habitants.

Ingré est limitrophe des villes d'Ormes, Saran, Saint-Jean-de-la-Ruelle et La Chapelle-Saint-Mesmin.



1. DONNEES STATISTIQUES COMMUNALES

D'après les données CAF et MSA 2022

Nombre de naissances sur INGRE	Nombre d'enfants 0 à 2 ans sur INGRE	Nbre d'enfants 0-2 ans dont les 2 parents ou monoparent travaillent	Nombre d'enfants 3 à 5 ans sur INGRE	Nbre d'enfants moins de 6 ans aeeh
109	350	202	332	5

2 – CARACTERISTIQUE ET HISTORIQUE DE L’ETABLISSEMENT

En 1986, la halte-garderie « la coccinelle » ouvre ses portes dans les locaux de l’ancienne école de la ville située au 6 rue de l’école maternelle à Ingré dans le Loiret.

En septembre 2024 la halte-garderie se transforme et devient « la petite crèche la coccinelle ».

Le lieu d’accueil reste similaire, seulement le fonctionnement est modifié.

La structure est placée sous la responsabilité et la gestion de la commune d’Ingré avec le soutien de la CAF et de la MSA (Mutualité Sociale Agricole).

L’accès à la structure se fait par le parking de stationnement de la salle des fêtes Jean ZAY.

La petite crèche est également accessible par la ligne de bus TAO n°35, arrêt « Mairie d’Ingré ».

A ce jour, le bâtiment regroupe la petite crèche et le Relais Petite Enfance, ce qui permet de créer et élaborer des projets communs avec les professionnels de l’accueil individuel. Les locaux disposent également d’un extérieur sécurisé avec divers jeux pour les enfants.

Gestionnaire : Mairie d’Ingré

Structure : La petite crèche « la coccinelle »

6 rue de l’école maternelle
45140 INGRE
06 76 73 39 77 / 02 38 22 38 82
madeira.m@ingre.fr

Responsable : Mélanie MADEIRA, éducatrice de jeunes enfants

Nature de la structure :

Petite crèche avec un agrément modulé : 18 enfants le matin, 12 enfants le midi et 15 enfants l’après-midi.

Deux types d’accueil sont possibles :

- **Accueil occasionnel et accueil d’urgence** : du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30
- **Accueil régulier** : du lundi au vendredi de 8h à 18h

3 – LE SERVICE PETITE ENFANCE SUR LA COMMUNE

Le service petite enfance communal d'Ingré est composé :

- D'une petite crèche « la coccinelle »
- D'un Relais Petite Enfance « les lapinoux »

Pour compléter cette offre publique, le secteur privé se compose :

- Des assistant(e)s maternel(le)s
- D'une micro crèche privée « les chérubins en musique »
- De deux maisons d'assistants maternels « La Mam des P'tits Grands » et « Je MAM'uze »



4 – LE DEVELOPPEMENT DURABLE DANS NOTRE STRUCTURE

« Le développement durable, c'est s'efforcer de répondre aux besoins du présent, sans compromettre la capacité de satisfaire ceux des générations futures ».

La petite enfance s'engage dans l'amélioration de cet environnement en modifiant sa politique d'achat et d'équipement.

- Le mobilier acheté récemment est fabriqué avec du bois issu de forêts durables, des peintures et des vernis sans solvants.
- Les crèches remplacent au fur et à mesure la vaisselle en matières plastiques (polycarbonate, mélamine) par des matériaux sans perturbateurs endocriniens. Actuellement un tiers de la vaisselle de la crèche est composée de verre, verre trempé, inox ou encore porcelaine. Les biberons proposés aux bébés sont en verre.
- L'équipe acquière davantage de jeux et jouets fabriqués avec des matériaux écoresponsables, bois, tissus, bioplastiques.
- La petite crèche possède un espace extérieur adapté. Des petits potagers sont installés en saison par l'équipe éducative faisant participer les enfants aux activités de jardinage. Les jeunes enfants peuvent ainsi découvrir le cycle des plantes, du semis jusqu'à la récolte des fruits et légumes sans oublier les séances d'arrosage du jardin. Cette pratique potagère a été complétée par l'installation d'un composteur. Le compost sera utilisé l'année suivante pour amender la terre des carrés de culture.
- Cet éveil à la nature est complété par les sorties extérieures qui sont régulièrement proposées aux enfants, notamment dans les différents espaces extérieurs de la ville.
- Le tri sélectif est en place sur la structure. Différents bacs sont mis en place sur la table pendant le temps du repas pour initier les enfants à cette pratique, repérer les différents bacs et trier les déchets.
- La réduction des déchets : La réduction des déchets passe par la maîtrise du gaspillage alimentaire en ajustant au mieux les commandes de repas auprès de la cuisine centrale et en valorisant les restes par le compostage lorsque cela est possible.



5 – NOS PARTENAIRES

Les partenaires extérieurs

- CAF (Caisse des Allocations Familiales): Accompagnement technique et financier. La commune a passé une convention avec celle-ci: la prestation de service unique (PSU). C'est un moyen de soutenir financièrement la commune en échange de quoi elle impose un remplissage effectif de toutes les places d'accueil.
- MSA (Mutualité sociale agricole) : accompagnement financier.
- PMI (Protection Maternelle et Infantile): Assure l'agrément et le suivi des lieux accueillant les jeunes enfants. Un contrôle régulier de la structure est effectué par le médecin ou la puéricultrice de la PMI.
- Les pompiers de la ville d'Ingré
- l'Apacrete : un jardin associatif, partagé et expérimental sur Ingré où la structure se rend pour la vendange, la cueillette de pommes et pour nourrir les poules.

Les partenaires internes

- Le RPE qui est un composant direct du service petite enfance. Nous partageons nos locaux et nos manifestations.
- Médecin de structure : Travaille en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire. Il a pour rôle principal la prévention et l'inclusion. Il participe également à la rédaction et à la mise à jour des protocoles médicaux. De plus, lors de l'accueil d'un enfant en situation de handicap, atteints de troubles de la santé lourds, tels que les pathologies chroniques (comme l'asthme sévère, par exemple), les allergies et les intolérances alimentaires, le médecin constitue un PAI (projet d'accueil individualisé). Ce document est signé par la famille, la responsable de structure et le médecin.
- Ecoles maternelles de la commune : Des matinées passerelles sont organisées dans les futures écoles des enfants.
- Bibliothèque municipale : Une fois par mois, un petit groupe d'enfant se rend à la bibliothèque pour regarder des livres, écouter des histoires puis emprunter des livres. De plus, la bibliothécaire intervient une fois par mois dans la structure afin d'y raconter des histoires.
- Ecole de musique : Un intervenant de l'école de musique d'Ingré vient sur la structure une fois par semaine pour proposer aux enfants une séance d'éveil musical. De plus, un intervenant extérieur se déplace, quant à lui, une fois par mois pour des petits spectacles musicaux.
- Gymnase de la commune : Une fois par mois un petit groupe d'enfant se rend au gymnase pour réaliser des parcours moteurs mis en place par l'équipe professionnelle.
- (...) ainsi que tout l'ensemble des services de la ville d'Ingré.

II PROJET D'ACCUEIL

Ce chapitre présente notre projet d'accueil concernant les prestations d'accueil des familles ainsi que le personnel encadrant.

1. Les prestations d'accueil
2. L'accueil d'enfants présentant un handicap ou atteint de maladie chronique
3. Présentation de l'équipe professionnelle
4. L'analyse de pratique et la formation



1 – LES PRESTATIONS D'ACCUEIL

La petite crèche propose un **accueil régulier, occasionnel et d'urgence** pour les enfants de 2 mois et demi jusqu'à l'entrée à l'école. Un accueil jusqu'à 6 ans est possible lorsqu'un enfant est en situation d'handicap. Les personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle et dont les ressources sont inférieures au montant du RSA peuvent accéder à une place d'accueil.

La structure veille au bien-être et au développement global des enfants accueillis. Il est important de noter que l'accueil des enfants est réservé aux Ingréens.

La petite crèche en accueil régulier est ouverte :

Du lundi au vendredi de 8h à 18h.

La petite crèche en accueil occasionnel est ouverte :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30.

Trois possibilités d'accueil en fonction des besoins des familles :

Le matin : à partir 8h30 jusqu'à 12h

L'après-midi : à partir de 13h30 jusqu'à 16h30

En journée complète : à partir de 8h30 jusqu'à 16h30.

Sur la petite crèche (accueil occasionnel et régulier confondus) sont présents :

- 18 enfants simultanément sur le temps du matin de 8h30 à 12h.
- 12 enfants sur le temps du midi de 12h à 13h30.
- 15 enfants sur le temps de l'après-midi de 13h30 à 16h30

La structure est fermée :

- une semaine sur deux à chaque période de vacances scolaires.
- quatre semaines de mi-juillet et mi-Août
- 3 jours dans l'année scolaire (journées pédagogiques), les dates seront données aux familles à la rentrée de chaque année.

La fourniture des couches et du repas est fournie par la structure.

Les parents désirant inscrire leur enfant devront prendre rendez-vous avec la responsable de la structure pour l'élaboration de leur projet d'accueil au sein de la petite crèche.

Lors de ce rendez-vous, la responsable abordera le type d'accueil envisagé, le tarif horaire (calculé selon le barème en vigueur de la CNAF et réactualisé en janvier de chaque année), la période d'adaptation/familiarisation et complètera le dossier d'inscription. Une visite des locaux est également proposée.

2 – L'ACCUEIL D'ENFANTS EN SITUATION D'HANDICAP OU ATTEINT DE MALADIE CHRONIQUE

Le décret n°2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans a modifié l'article R2324-17 Code de la Santé publique :

“Les établissements et les services d'accueil non permanent d'enfants veillent à la santé, à la sécurité, au bien-être et au développement des enfants qui leur sont confiés. Dans le respect de l'autorité parentale, ils contribuent à leur éducation. Ils concourent à l'intégration des enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique qu'ils accueillent. Ils apportent leur aide aux parents pour favoriser la conciliation de leur vie professionnelle et de leur vie familiale.”

L'enfant porteur d'un handicap ou d'une maladie chronique est soumis aux mêmes besoins que tout autre enfant : physiques, physiologiques et affectifs.

L'enfant est donc accueilli dans la mesure où son handicap est compatible avec:

- la vie de l'établissement
- l'agencement des locaux
- le personnel (nombre et qualification)
- le matériel spécifique nécessaire

Chaque situation sera **évaluée individuellement**, en équipe pluridisciplinaire (équipe, médecin de l'établissement et partenaires prenant en charge l'enfant).

L'accueil et l'intégration de l'enfant peut impliquer **l'élaboration d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI)** par le médecin de structure avec la famille et l'équipe.

L'équipe travaillera en étroite collaboration avec :

- l'enfant
- les parents,
- les partenaires compétents prenant en charge l'enfant (psychomotricien, kinésithérapeute, orthophoniste, psychologue),
- la P.M.I. si nécessaire

3 – PRÉSENTATION DE L’ÉQUIPE PROFESSIONNELLE

Pour le bon fonctionnement et l'accueil de qualité que la petite crèche souhaite proposer, une équipe de professionnels de la petite enfance est déployée quotidiennement.

L'équipe du service Petite Enfance se compose de huit agents municipaux qui veillent à favoriser et accompagner l'apprentissage et l'épanouissement des enfants. Elle assure également la sécurité et la santé des enfants qui leur sont confiés.

L'équipe éducative se compose :

- D'une Educatrice de jeunes enfants, responsable de la Halte-Garderie.
- D'une responsable-adjointe également Educatrice de jeunes enfants
- D'une Educatrice de jeunes enfants et Auxiliaire de puériculture, responsable du R.P.E (Relais petite Enfance) qui intervient le lundi en journée auprès des enfants de la structure.
- d'une auxiliaire de puériculture
- d'agents titulaires du CAP Petite enfance

Très attentifs à la dynamique et à la cohérence de l'équipe, nous considérons que les formations et les expériences complémentaires de chaque professionnel sont une source d'enrichissement mutuel. L'équipe se réunit tous les mois pour partager des informations, améliorer le fonctionnement quotidien et élaborer des projets. Ces réunions sont aussi l'occasion de remettre en questions nos pratiques et de faire évoluer nos postures professionnelles.

De plus, trois journées pédagogiques seront prévues dans l'année scolaire. Ces dernières ont pour objectif de fédérer l'équipe autour d'un objectif commun (formation, échanges, projets,...), prendre du recul sur ces pratiques et améliorer les conditions d'accueil des enfants. La structure sera donc fermée 3 jours dans l'année, les dates seront communiquées dès la rentrée scolaire afin de permettre aux parents de s'organiser.

La structure est également un lieu où nous accueillons régulièrement et tout au long de l'année des stagiaires dans le cadre d'études liées à la Petite Enfance. Ces élèves/étudiants sont intégrés à l'équipe et vous seront présentés. Ils effectueront les diverses tâches qui leur sont confiées, toujours sous la responsabilité d'un professionnel.

4 – L’ANALYSE DE PRATIQUE ET LA FORMATION

L’analyse de pratique

L’analyse de la pratique engage l’équipe à travers un **travail de réflexion** à partir de la présentation par les professionnelles d’une situation qui les met en difficulté ou les questionne.

Ces analyses jouent un **rôle de prévention** par l’échange que le professionnel propose à l’équipe. C’est aussi un **espace d’échange** important qui permet à l’équipe d’évoluer ensemble dans une dynamique commune et de **créer des liens professionnels** cohérents. Le professionnel qui intervient dans le cadre de l’analyse des pratique est un psychologue extérieur à l’équipe et sans lien de hiérarchie.

La séance se déroule sans la présence des enfants, lors de nos réunions d’équipe à raison de 6h par an.

Les formations / réunions / accueil stagiaire

- La formation continue des professionnels de la petite enfance

La formation continue des professionnels de la petite enfance est un enjeu fondamental de notre société : en effet, nous savons que dans ce domaine, les découvertes se font tous les jours et l’environnement de l’enfant est crucial pour son développement. C’est pourquoi pour rester cohérentes en équipe, maintenir notre motivation et être acteur de notre carrière professionnelle nous mettons la formation au centre de nos pratiques.

Pour ce faire, nous sommes notamment en partenariat avec le CNFPT (Centre de Formation Nationale de la Fonction Publique Territoriale) qui a vocation de former les agents de la fonction publique. A ce titre, le CNFPT dispose de formations ciblées concernant les professionnels de l’enfance et l’accompagnement des parents autour des trois piliers du développement que sont l’attachement, l’éveil et la socialisation.

- Les réunions d’équipe

Les réunions d’équipe ont lieu à raison d’une fois par mois pendant 1h30.

Ces réunions sont essentielles au bon fonctionnement de la structure.

- L’accueil des stagiaires et apprentis

Notre appétence pour la formation nous amène naturellement à accueillir régulièrement des stagiaires durant l’année.

La structure accueille régulièrement des **stagiaires** issus de différents cursus de la petite enfance : auxiliaires de puériculture, CAP, EJE, bac pro. C’est pour les professionnels l’occasion de transmettre leurs connaissances et leurs savoirs faire, mais aussi de faire évoluer leurs pratiques et de mener une autre réflexion au travers des questionnements des stagiaires. Ces stages sont encadrés par une personne dédiée durant le temps de présence du stagiaire. Les stagiaires ne sont jamais seuls avec les enfants. Nous ne comptons pas cette personne supplémentaire dans le taux d’encadrement. Ainsi nous donnons sa place au stagiaire à côté de nous, lui laissant toute la place pour observer, questionner et apprendre.

III LE PROJET EDUCATIF

Nos valeurs et nos actions éducatives

L'équipe de la petite crèche se réfère et intègre dans ses valeurs éducatives les 10 grands principes de la **Charte Nationale pour l'accueil du jeune enfant** (L'arrêté en date du 23 septembre 2021).

Ces valeurs ont été choisies par l'équipe pour promouvoir ce que nous pensons être essentiels au bien-être et à l'accompagnement de l'enfant et sa famille.

La liste non exhaustive de ces valeurs et des actions qui en découlent pourront évoluer chaque année en fonction de nos objectifs de travail, de l'équipe et de la remise en question de nos pratiques professionnelles.

1. Charte national de l'accueil du jeune enfant

2. Nos valeurs éducatives

- a. *L'individualisation de l'accueil*
- b. *Le bien-être*
- c. *La sécurité physique et affective*
- d. *La communication*
- e. *La co éducation*

3. Nos actions éducatives dans le quotidien

- *L'accueil de l'enfant et sa famille*
- *Les temps d'éveil*
- *Les moments de change*
- *Le temps des repas*
- *Le temps de sieste*
- *Implication des familles dans la structure*

1 – LA CHARTE NATIONALE D’ACCUEIL DU JEUNE ENFANT



Charte nationale d'accueil du jeune enfant

10 grands principes pour grandir en toute confiance

1

Pour grandir sereinement,
**j'ai besoin que l'on m'accueille
quelle que soit ma situation**
ou celle de ma famille.

2

J'avance à mon propre rythme
et je développe toutes mes facultés
en même temps : pour moi, tout
est langage, corps, jeu, expérience.
**J'ai besoin que l'on me parle, de temps
et d'espace** pour jouer librement
et pour exercer mes multiples capacités.

3

Je suis sensible à mon entourage
proche et au monde qui s'offre à moi.
**Je me sens bien accueilli quand
ma famille est bien accueillie**,
car mes parents constituent mon
point d'origine et mon port d'attache.

4

Pour me sentir bien et avoir confiance
en moi, **j'ai besoin de professionnels
qui encouragent avec bienveillance**
mon désir d'apprendre, de me socialiser
et de découvrir.

5

Je développe ma créativité et **j'éveille
mes sens grâce aux expériences
artistiques et culturelles**. Je m'ouvre
au monde par la richesse des échanges
interculturels.

6

Le contact réel avec la nature
est essentiel à mon développement.

7

**Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me
valorise pour mes qualités personnelles**,
en dehors de tout stéréotype. Il en va
de même pour les professionnels
qui m'accompagnent. C'est aussi grâce
à ces femmes et à ces hommes que
je construis mon identité.

8

J'ai besoin d'évoluer dans un
**environnement beau, sain et propice
à mon éveil**.

9

Pour que je sois bien traité, il est
nécessaire que les adultes qui m'entourent
soient bien traités. **Travailler auprès
des tout-petits nécessite des temps pour
réfléchir, se documenter et échanger**
entre collègues comme avec d'autres
intervenants.

10

**J'ai besoin que les personnes qui
prennent soin de moi soient bien
formées** et s'intéressent aux spécificités
de mon très jeune âge et de ma situation
d'enfant qui leur est confié par mon
ou mes parents.



Cette charte établit les principes applicables à l'accueil du jeune enfant, quel que soit le mode d'accueil, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'action sociale et des familles. Elle doit être mise à disposition des parents et déclinée dans les projets d'accueil.

2 – NOS VALEURS EDUCATIVES

Individualisation de l'accueil

Un accueil individualisé est la prise en compte de l'unicité de l'enfant et ainsi l'adaptation de son accompagnement par l'équipe éducative.

Pour l'équipe....

L'individualisation a pour objectif d'offrir à chaque enfant, en l'absence de ses parents, le soutien d'une relation personnalisée et un environnement spatio-temporel à la fois stable et régulièrement ajusté en fonction de l'évolution de ses besoins, ses capacités et ses intérêts.

Dans notre structure.....

... Nous accueillons l'enfant comme étant une personne à part entière avec son vécu, ses particularités, sa culture, son éducation et sa famille.

Nous respectons le rythme de chaque enfant dans son développement, ses apprentissages et dans ses besoins affectifs, sociaux et émotionnels.

Un travail d'observation est mis en place par l'équipe afin d'adapter notre accompagnement auprès de chaque enfant dans le quotidien (temps d'éveil, repas, soin, sommeil,...)

Nous favorisons les temps d'échanges et le partage individuels



Bien être

Le bien-être qu'il soit physique ou psychique, peut être défini comme un état agréable procuré par la satisfaction des besoins du corps et par la tranquillité de l'esprit.

Pour l'équipe....

Le bien-être de l'équipe est une composante importante pour veiller au bien-être physique, psychologique et physiologique de l'enfant.

Le bien-être de l'enfant et de sa famille est une préoccupation primordiale pour l'équipe.

Dans notre structure.....

... Nous veillons à ce que la structure soit accueillante et adaptée à la sécurité des enfants pour procurer le bien-être dont ils ont besoin.

L'écoute, l'échange et le partage avec l'enfant, les familles, et l'équipe sont essentiels pour le bien-être de tous.

De plus, le respect du rythme de l'enfant est primordial dans notre accueil quotidien.

En effet, respecter le rythme de l'enfant c'est le considérer comme un être à part entière avec des besoins spécifiques et un rythme qui lui est propre.

Les jeunes enfants ont besoin d'un environnement stable et prévisible comme base à leur sérénité physique et psychique.

Afin de répondre à ces besoins essentiels la structure mets en place des repères tout au long de la journée (accueil individualisé, temps chanson, verre d'eau, ateliers, jeux extérieurs, repas, sieste/temps calme, jeux libre, goûter...)



Sécurité physique et affective

La sécurité physique est le fait de proposer aux enfants un environnement adaptée et sécurisée dans lequel ils peuvent évoluer sans se mettre en danger.

La sécurité affective est le fait de proposer à l'enfant un environnement psychologique stable et serein dans lequel il pourra s'épanouir. Cela passe par le besoin d'être rassuré, respecté, aidé ou soutenu.

Pour l'équipe....

La sécurité de l'enfant, de sa famille et de l'équipe est primordiale au bien-être de chacun. Si la sécurité physique est facilement identifiable, la sécurité affective n'en n'a pas moins importante et est un axe de travail permanent pour les professionnels de la petite enfance.

Dans notre structure.....

... La sécurité physique est assurée par l'équipe qui reste attentive à l'aménagement de l'espace, à l'entretien des locaux à travers le respect des normes d'hygiène et de sécurité.

Ainsi les enfants peuvent s'épanouir et grandir dans un environnement sain et sécurisé.

Nous rassurons l'enfant par notre présence physique, notre disponibilité et notre attitude bienveillante.

Nous proposons aux enfants un cadre et des limites adaptées nécessaires à son développement et à la vie en collectivité.

Ainsi nous créons pour chaque enfant des repères stables afin d'assurer sa sécurité affective.

Le travail d'équipe permet la cohérence de nos pratiques communes favorisant la sécurité de l'enfant qu'elle soit physique ou affective.



La communication

La communication est une action qui consiste à établir une relation avec une autre personne, à travers des échanges.

Pour l'équipe....

La communication entre l'équipe, l'enfant et sa famille est une composante primordiale pour veiller à un accueil de qualité.

Dans notre structure....

... L'équipe porte une attention particulière à l'importance de la communication bienveillante et des différents acteurs de communication :

- les familles

La communication avec les parents est essentielle dans l'accueil du jeune enfant. Elle s'établit, dans un premier temps, au quotidien à travers les « transmissions », ces échanges du matin et du soir qui permettent aux adultes de prendre le relai avec l'enfant.

Bien que parfois brèves, leur teneur et leur qualité peuvent avoir une réelle influence sur l'accompagnement de l'enfant.

Puis, dans un deuxième temps elle s'établit aussi de manière non verbale, à travers des supports numérique et/ou sur le tableau d'affichage de la structure.

- les enfants

Pour l'équipe, le langage verbal est un outil qui a toute son importance.

L'utilisation de phrase courte, simple et positive adapté à l'âge de l'enfant est essentielle.

L'équipe va utiliser la communication positive, et éviter la négation que le cerveau d'un enfant n'est pas encore en capacité de traiter.

Exemple d'une situation : un enfant qui monte sur une table. Le professionnel va plutôt verbaliser :

« Descend de la table » plutôt que « ne monte pas sur la table » tout en lui proposant une alternative pour répondre à son besoin et/ou son envie de grimper.

Dans la communication avec l'enfant, le langage non verbal est tout aussi nécessaire.

C'est pourquoi, les professionnels se placent à la hauteur de l'enfant pour lui permettre de voir l'expression de son visage, les émotions qu'ils expriment et pour décrypter le message qui lui est envoyé.

Le choix des mots/phrases et de la posture vont permettre de développer chez l'enfant ; ses capacités, sa confiance en lui, son intelligence relationnelle et son estime de lui.

- l'équipe

Au sein de la petite crèche, la communication est la base du travail d'équipe.

Communiquer, échanger, transmettre et s'écouter font partie intégrante de notre quotidien.

Les professionnels doivent être en capacité de s'exprimer tout en prenant en compte le ressenti des autres.

Les réflexions, les interrogations, les créations de projets, ... se déroulent grâce à la communication quotidienne présente qui vient renforcer la cohésion, la cohérence et l'harmonie au sein de l'équipe.

Co éducation

C'est la relation entre les éducateurs dit « premiers » que sont les parents et les éducateurs « professionnels » qui œuvrent en parallèle tout au long du développement de l'enfant.

Pour l'équipe....

La coéducation est une collaboration qui a pour objectif d'harmoniser les pratiques entre la famille et les professionnels pour le bien-être et le développement de l'enfant.

Ainsi nous reconnaissions la place unique de chaque parent que nous encourageons au quotidien.

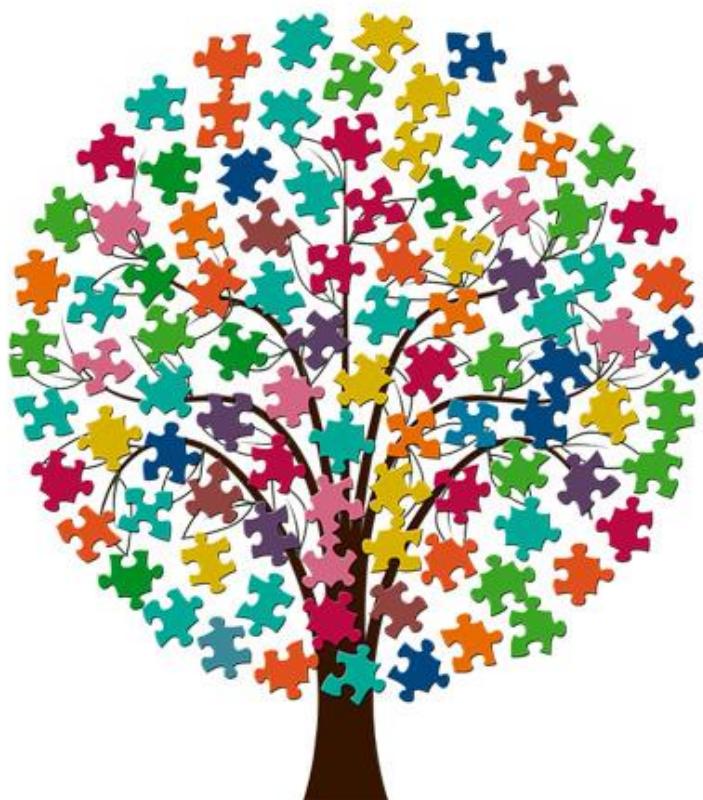
La petite crèche doit pouvoir œuvrer dans la continuité de la vie de famille et réciproquement pour permettre à l'enfant de se développer sereinement au sein des différents environnements qu'il fréquente.

Dans notre structure.....

... nous accordons une place importante à l'accueil de l'enfant et de sa famille en prenant en compte l'environnement familiale dans sa globalité.

Nous veillons au quotidien à créer une relation de confiance.

Nous impliquons les familles à la vie de la structure en favorisant leur participation à différentes manifestations/rencontres (réunion de rentrée, ateliers parents-enfants, spectacles de fin d'année, et diverses sollicitations en lien avec notre projet annuel)



L'accueil de l'enfant et sa famille

a. L'accueil de l'enfant et de ses parents dans la structure :

La petite crèche dispose dans l'entrée de casier de rangement individuel reconnaissable par des photos nominative.

L'équipe éducative présente dans la salle de vie accueille la famille.

L'enfant peut ensuite se diriger vers des jeux libres ou rester auprès du professionnel accueillant.

La famille fait part des transmissions à l'équipe avant son départ.

b. Les transmissions :

La communication avec les parents est un temps d'échange essentiel du jeune enfant. Elle s'établit au quotidien à travers « les transmissions », réalisées à l'arrivée et au départ de l'enfant entre la famille et le/les professionnel(s).

Ce temps permet :

- Un accueil individualisé/ une prise en charge adaptée de l'enfant.
- Une continuité entre la maison et le lieu d'accueil.

Les transmissions du matin et du soir peuvent porter sur différents volets :

- les éléments physiologiques de l'enfant (soins, sommeil, change, alimentation, santé etc...)
- les éléments d'observation de l'enfant (anecdotes : retour d'observations, d'interactions, et de découvertes)

Bien que parfois brève, leur teneur et leur qualité peuvent avoir une réelle influence sur l'accompagnement de l'enfant.

c. L'adaptation / la familiarisation :

La période d'adaptation/ familiarisation est une période d'accueil de l'enfant et de sa famille par les professionnels de l'équipe.

Cette période a pour objectif de donner le temps à l'enfant de se familiariser avec ce nouvel environnement, en présence de ses parents et de nouer des liens sécurisants qui l'aideront lors de leur absence. Elle contribue à l'instauration entre professionnels et famille d'un lien de confiance et d'un respect réciproque.

Indispensable, cette étape se déroule généralement sur une moyenne d'un mois. Le temps de présence de l'enfant augmente progressivement pour que la séparation puisse se faire dans les meilleures conditions.

L'adaptation/ familiarisation débute dès la première rencontre (rendez-vous d'inscription). Lors de ce temps d'échange avec la directrice, celle-ci prendra le temps nécessaire pour expliquer le fonctionnement de la structure mais aussi les valeurs portées par l'équipe au travers de différents projets.

C'est également un temps primordial et capital pour répondre aux questionnements de la famille. Lors de cette rencontre, il sera défini ensemble la « période d'adaptation/familiarisation » de l'enfant.

Une visite des locaux sera faite afin de permettre à la famille de s'approprier les lieux pour la première fois et de se sentir accueilli au sein de la structure.

Base de planning d'adaptation / familiarisation :

- 1^{ère} fois : Accueil de **l'enfant et de sa famille** durant 30 minutes au sein de la structure
- 2^{ème} fois : Accueil de **l'enfant et de sa famille** durant 20 minutes puis **l'enfant reste seul** 10-15 minutes dans la structure
- 3^{ème} / 4^{ème} / 5^{ème} fois : Accueil de **l'enfant seul** durant 30 minutes
- 6^{ème} fois : Accueil de **l'enfant seul** pendant 1 heure
- Puis 1h30, 2h...pour arriver sur une matinée ou après-midi entière

Un temps supplémentaire d'adaptation est à prévoir pour la journée :

- Deux fois : une matinée + un repas (départ 12h30)
- Une matinée + un repas + 1^{ère} sieste (départ au réveil de l'enfant (contact téléphonique))
- Journée complète

Il est toujours possible de proposer à la famille que ce temps d'adaptation soit prolongé et adapté si cela semble nécessaire.

Durant ces rencontres, les professionnels sont attentif et à l'écoute des éléments concernant la vie de l'enfant (jeux, relations, alimentation, sommeil, ...).

Lorsque le parent s'en va, il est important de le signifier à l'enfant, ainsi que de l'assurer de son retour.

Si l'enfant possède un objet transitionnel (doudou, tétine,...) qui fait le lien avec sa famille et qui le rassure, celui-ci pourra l'avoir à disposition.

Les temps d'éveil

L'équipe propose divers ateliers d'éveil au cours de la journée pour permettre à l'enfant d'observer, d'expérimenter, et de créer en fonction de son développement, ses besoins et ses envies.

a. La motricité libre

Le concept de motricité libre ou spontanée a été inventé par le Dr Emmi Pikler dans les années 1960. La pédiatre est convaincue que le petit enfant est un être doué de sensibilité et capable de se développer tout seul sans l'intervention d'un adulte.

« Le bébé qui est libre de ses mouvements va construire sa capacité à être bien dans son corps et à se relier aux autres à l'âge adulte. Il pourra plus facilement se séparer de ses parents et prendre son élan autonome. Le laisser explorer, toucher, sentir, mettre à la bouche en présence de l'adulte qui sait mettre des limites en douceur en prévenant des dangers, c'est lui permettre de mettre en œuvre toute sa sensorialité et l'érogénéité de son corps tout entier, c'est ce qui fera de lui une personne confiante en la vie » La psychanalyste Catherine Bergeret-Amselek

C'est fort de ces connaissances que notre équipe tient à respecter au mieux cette motricité libre et à accompagner les familles dans ce sens.

Ainsi l'enfant a accès à différents espaces de jeu qu'il investit à sa manière, à son rythme, dans un cadre sécurisé.

Chez les petits, le bébé est installé sur le dos sur des tapis et peut se déplacer en toute liberté. Des jeux avec différentes textures sont posés à côté de lui pour éveiller ses sens. Le but est de laisser l'enfant faire ses acquisitions de façon autonome et surtout ne pas le contraindre à une position dans laquelle il ne sait pas se mettre tout seul. Les accessoires qui vont gêner le bébé (comme le transat) sont évités dans la mesure du possible.

« Un enfant n'est jamais mis dans une situation dont il n'a pas encore acquis le contrôle par lui-même », Emmi Pikler.

Chez les plus grands nous respectons le rythme de chacun et nous ne mettrons pas volontairement un enfant dans une situation qu'il n'a pas su prendre seul. Par exemple nous ne porterons pas un enfant pour le positionner sur un toboggan ou sur un vélo s'il ne sait pas le faire seul.

b. Le jeu libre

Le jeu libre survient lorsqu'un enfant choisit lui-même à quoi il joue, avec qui, avec quoi et comment. Autrement dit, avec le jeu libre, l'enfant choisit, invente et organise ses jeux selon ses préférences et ses champs d'intérêt.

Pour permettre un temps de jeu libre et spontané, le professionnel aménage la salle de vie avec différents espaces et des jeux adaptés. La place de l'adulte est importante sur ces temps : Etre présent mais savoir s'effacer, ne pas agir tout en étant à l'écoute.

Exemple : Mise en place d'un espace cuisine, avec des fruits, des légumes et du matériel pour cuisiner. Le professionnel est à côté mais laisse l'enfant faire de lui-même (inventer, imaginer, échanger, partager, ...)

Le jeu libre permet d'utiliser un même objet de plusieurs façons, selon l'imaginaire de l'enfant. Un bout de tissu peut devenir une cape de super héros ou une couverture de poupée. L'enfant développe ainsi sa créativité.

Les enfants apprennent beaucoup les uns des autres au cours des périodes de jeu libre. En fournissant dans un espace sécurisé des jouets adaptés, nous permettons aux enfants d'apprendre par leurs expériences sous le regard bienveillant de l'adulte.

Lorsque dans son jeu l'enfant rencontre une difficulté, nous l'aidons à développer son autonomie en verbalisant ce qui lui arrive et en l'encourageant sans faire à sa place si cela est possible.

Lors d'un conflit avec un autre enfant, nous observons tout en restant vigilant. Nous évitons cependant d'intervenir trop rapidement pour laisser la chance à chaque enfant de trouver en lui ses propres réponses. Nous verbalisons si cela est nécessaire pour accompagner les enfants et les encourager à se parler.

« *Aide-moi à faire tout seul* » Maria Montessori.

C'est exactement ce que nous recherchons dans une situation de jeu libre : il faut une présence physique de l'adulte mais pas forcément une intervention pour laisser l'enfant maître de son jeu et de ses découvertes.

c. La socialisation

L'accueil en collectivité permet à l'enfant d'être auprès d'autres enfants et ainsi développer sa socialisation.

Le bébé est un être social, “programmé” pour être social car, de par sa dépendance initiale pour la satisfaction de ses besoins vitaux, il a besoin des autres pour vivre et survivre. Ce qu'il va avoir à apprendre, à construire dans ce chemin de socialisation, c'est la prise en compte de l'autre dans son altérité : l'autre comme une personne semblable et différente de soi. C'est-à-dire modifier ses gestes, ses comportements, ses attitudes en fonction de ce que l'autre exprime et manifeste, dans une recherche d'accordage mutuel pour pouvoir être et faire ensemble.

Une définition possible de la socialisation pourrait être : “Prendre en compte l'autre, sans renoncer à être soi” »

Pour reconnaître l'autre comme un semblable, le petit enfant a d'abord besoin de se connaître lui-même. Pour le reconnaître comme différent, il a besoin de se différencier : “toi et moi, nous sommes différents”.

Pour vivre et être avec d'autres, il est nécessaire de tenir compte de leurs intérêts, de leurs projets, de leurs émotions.

Pour favoriser la socialisation de l'enfant, nous accompagnons leur développement et donc nous soutenons quotidiennement leur prise de conscience d'eux-mêmes, leur différenciation et leur prise en compte des autres.

d. Les ateliers « accompagnés »

Il est important pour l'équipe de proposer des ateliers qui permettent à l'enfant de vivre un moment de plaisir, de découvertes, d'expériences et d'expérimentations dans l'intérêt de développer ses compétences, son imagination et sa créativité.

Pour les tous petits, l'équipe propose principalement des supports ludiques pour développer les sens et la motricité :

- l'ouïe : hochets, comptines, musiques variées, ...
- le toucher : sacs sensoriels, tapis d'éveil, ...
- la vue : jouets aux couleurs chatoyantes et aux formes variées, ...
- développement moteur : parcours de motricité, ...

Pour les plus grands, chaque matin, deux ateliers sont proposés aux enfants en dehors de la salle de vie.

La structure possède une salle dite « patouille », une salle dite « manipulation » et une salle de « motricité »

La possibilité et la richesse d'avoir une salle indépendante de la salle de vie est importante dans notre accueil au quotidien afin de dispatcher le groupe de 20 enfants présent dans la même salle et ainsi permettre à ces derniers de changer d'espace et d'avoir des temps plus individualisés et moins bruyant.

Chaque enfant est libre de participer ou non à un atelier et de choisir celui qu'il souhaite. Il n'y a aucune obligation.

Différents ateliers sont proposés :

- *Atelier de manipulation* (semoule, pâte à modeler,...)

L'enfant va découvrir et expérimenter par lui-même.

- *Atelier créatifs*_(peinture, crayons,...)

Chaque « création » est produite par l'enfant et réalisée par lui seul. L'adulte n'interviendra pas dans sa réalisation et n'embellira pas le dessin puisque nous n'attendons pas un résultat mais l'expérience/ la découverte et la recherche d'estime de soi de l'enfant.

- *Atelier moteur* (parcours motricité, danse,...)

Parcours adaptés au développement psychomoteur des enfants (motricité libre).

- *Atelier sensoriel* (musique, cuisine, ...)

Les ateliers proposés sont en lien avec notre projet annuel et sont mis en place en fonction des besoins/envies de l'enfant.

e. Les ateliers avec les intervenants extérieurs

Chaque semaine,

- L'intervenante musicale de l'école de musique d'Ingré propose un temps d'éveil à la musique par petit groupe (4 enfants maximum)

Chaque mois,

- La bibliothécaire d'Ingré vient lire aux enfants des histoires.
- Une intervenante musicale extérieure à la collectivité vient faire une représentation musicale pour les enfants.

Chaque année,

- Un intervenant extérieur propose un spectacle pour la fin d'année civile (décembre)
- Un intervenant extérieur intervient pour une animation dans le cadre de la fête de fin d'année scolaire (juin)

f. Les sorties

Au sein de la halte-garderie :

L'équipe de la halte-garderie propose aux enfants de sortir tous les matins en fin de matinée dans l'espace extérieur de la halte-garderie.

« Jouer dehors est fondamental pour le développement de l'enfant. »

Les enfants ont besoin de se dépenser, de bouger, de crier.... Leur permettre de le faire en plein air, leur offre plus de possibilités d'actions. Ils vont pouvoir courir, escalader, sauter, attraper, ...choses qui ne sont pas toujours aisées en intérieur.

Ce cadre extérieur permet à l'enfant de vivre des expériences multi sensorielles extrêmement riches et favorables à son développement et lui permet de développer agilité et adresse des mouvements dans l'espace.

Grâce à l'environnement extérieur proposé à l'enfant, il va pouvoir rechercher, explorer, découvrir ce/ceux qui l'entourent (la nature, des objets utilisés différemment, d'autres enfants...). Ces diverses explorations autonomes et libres vont lui permettre, dans un premier temps, d'apprendre à développer les aptitudes nécessaires pour gérer des situations inconnues puis dans un deuxième temps de développer progressivement une certaine assurance, une confiance en lui.

Le jeu extérieur développe la créativité de l'enfant et développe son imagination en fonction de ce qu'il y trouvera (ou pas). Cet imaginaire et cette créativité vont également avoir un impact positif sur la concentration de l'enfant et sur ses apprentissages.

De plus, le contact avec la nature renforce leur santé physique et leur système immunitaire.

« Il n'y a pas de mauvais temps ... Il n'y a que des mauvais vêtements ! »

A l'extérieur de la halte-garderie :

Une fois par mois, nous organisons une sortie (2 adultes pour 7 enfants / poussettes doubles) :

- Au gymnase de la Coudraye pour faire de la gymnastique
- A la bibliothèque d'Ingré pour y lire des histoires
- Promenade dans la nature pour y découvrir l'environnement (ramassage de feuilles, de marrons, découvrir les animaux, ...)



Les moments de change

L'équipe tient à préserver l'intimité de chaque enfant lors de ce moment de change qu'il soit réalisé de façon individuel ou en petit groupe.

Pour les plus petits (avant l'acquisition de la marche), le temps de change se déroule sur un plan de change traditionnel à hauteur, il est individualisé et nous prenons le temps d'échanger avec le bébé, de lui parler, de le regarder tout en verbalisant nos actions.

De plus, l'équipe est respectueuse du rythme de l'enfant concernant les moments de change. Les enfants sont changés en fonction du besoin de chacun.

L'équipe est respectueuse de la pudeur de l'enfant et veille à limiter le nombre d'adultes dans la salle de change.

Pour les plus grands (à partir de l'acquisition de la marche, et un bon équilibre), nous proposons le change debout afin de rendre l'enfant acteur du change tout en développant son autonomie.

L'enfant enlève seul sa couche, la jette à la poubelle puis nous lui mettons à disposition un gant mouillé afin qu'il se nettoie les parties intimes puis qu'il dépose le gant dans la corbeille de linge. Pour finir, le professionnel aide l'enfant à mettre une nouvelle couche debout.

Pour les enfants qui ont une selle nous proposons plutôt le change traditionnel sur la table à langer. Un petit escalier est à disposition des enfants qui souhaitent accéder au plan de change de façon autonome.

Les plus grands sont accompagnés par l'équipe vers l'acquisition de la propreté en collaboration avec les familles en continuant ce qui a été proposé à la maison : il est important que chaque enfant se sente à l'aise avec le pot et les toilettes à la maison avant de pouvoir devenir autonome au sein du groupe. L'équipe respecte le choix et l'envie de l'enfant au moment du change, d'utiliser ou non le pot ou les toilettes.



Le temps des repas

Dans la continuité de notre fonctionnement, l'équipe propose le temps repas dans une salle indépendante de la salle de vie.

Cela permet à l'enfant d'avoir un repère spatio-temporel spécifique pour le repas et d'avoir un lieu adapté à son utilisation qui favorise une ambiance sereine.

L'espace n'est pas démesuré, les enfants ne sont pas entourés de jeux/jouets qui pourraient susciter une envie de jouer.

De plus, la salle étant différente et indépendante de la salle ou sont accueillis les enfants cela permet aux professionnels de ranger et laver dans un deuxième temps sans qu'il n'y ait d'impact sur l'accompagnement au quotidien des enfants.

Le moment du repas est un moment important car au-delà du besoin physiologique, ce temps nourrit également un aspect psychologique important de bien-être, de plaisir et d'échanges.

Au sein de notre structure, le repas et/ou le goûter sont fourni par les familles.

Pour les plus petits, ils prennent leur déjeuner ou goûter dans les bras, dans des sièges adaptés ou à une toute petite table, en fonction de leurs motricité globale

La première cuillère de l'enfant est sa main, celle-ci favorise la découverte des textures, le plaisir de devenir autonome et de se nourrir soi-même. L'équipe laisse l'enfant libre d'utiliser sa main comme cuillère s'il le souhaite, en complément nous proposons la double cuillère pour l'aider (une cuillère pour l'enfant et une pour l'adulte).

Pour les plus grands, suite à nos observations nous avons pu remarquer que certains enfants ont besoin de plus de temps que d'autres pour manger qu'ils aiment toucher la nourriture et ont besoin d'observer, de déguster tranquillement pendant que d'autres sont plus rapide et veulent quitter la table au plus vite. Il conviendra de leur laisser ce temps-là pour qu'ils puissent manger sans que le rythme des plus rapides prime sur le rythme des plus lents. C'est pour cela que nous avons mis en place « le plateau repas ».

Chaque enfant a son propre plateau compartimenté constitué d'une entrée, d'un plat complet, d'un laitage/fruits et de l'eau. Chacun est libre de commencer par ce qui lui fait le plus envie et de manger à son rythme.

Nous respectons l'appétit de l'enfant dans la limite d'une portion adaptée à son âge. Nous n'obligerons pas un enfant à manger contre sa volonté, nous l'encourageons néanmoins à gouter mais toujours sans aucunes obligations.

Tout au long du repas, l'équipe veille à rendre l'enfant acteur de son repas pour lui permettre de développer son autonomie :

- Lavage de main avec matériel à hauteur d'enfant
- Choix de son propre bavoir et de sa place du jour
- Se servent seul : les couverts, l'eau (pichet), lavette à la fin du repas

L'adulte reste à hauteur des enfants pendant tout le repas grâce à des « tabourets roulant ».

Le temps de sieste

Le sommeil est l'un des besoins fondamentaux du jeune enfant.

A travers les transmissions des parents et l'observation de l'équipe ; les professionnels sont en mesure de repérer les signes de fatigue de l'enfant et veilleront ainsi à respecter le rythme individuel de chacun.

Afin de sécuriser les enfants, des repères stables sont proposés : les enfants vont à plusieurs au dortoir accompagnés d'un professionnel et tout est mis en œuvre pour l'aider à s'endormir dans de bonnes conditions :

- temps lecture
- Repère du lit situé au même endroit dans la salle de repos.
- calme, musique douce, ...
- doudou, tétine, turbulette, ...

Le dortoir reste légèrement lumineux avec la présence d'un professionnel.

Si l'enfant ne s'endort pas un temps calme lui est proposé.

Les réveils se font de manière échelonnés afin de respecter le rythme de l'enfant.



Implication des familles dans la structure

L'équipe reconnaît le parent comme un partenaire essentiel à l'accueil de l'enfant et met au centre de sa pratique l'investissement des familles. Cette collaboration nous semble capitale afin de garantir l'épanouissement de tous (enfants/parents/professionnels).

Chaque mois,

- sollicitation des familles pour participer au thème annuel.

En plus de la collaboration et des échanges participatifs quotidiens, il nous tient à cœur de développer certains projets pour que les familles deviennent des partenaires actifs à la vie de la structure.

Chaque année,

- une réunion de rentrée à destination des familles

C'est une première rencontre entre les familles et l'équipe éducative. Elle permet:

- Aux parents d'en savoir davantage sur le fonctionnement de la structure et sur les grands projets de l'année à venir.
 - A l'équipe de répondre aux différentes questions des parents
 - Aux familles de faire connaissance entre elles
- Trois ateliers parents/ enfants sont organisés

Pendant une semaine, chaque matin un atelier parents/ens sont proposé pour permettre aux parents et aux enfants de partager un moment autour d'un atelier (peinture, dessin, manipulation,...)

- Partage de moments conviviaux :

- Une invitation à venir partager avec son enfant un spectacle de fin d'année (décembre)
- Une invitation à venir participer à notre fête petite enfance (juin)
- Une invitation à participer à la manifestation organisée par la commune dans le cadre de la semaine de la parentalité
- Une invitation à une conférence/ débat organisé par le service petite enfance.



IV ANNEXES – PROTOCOLES

1. Protocole détaillant les conduites à tenir et les mesure à prendre en cas de suspicion de maltraitance ou de situation présentant un danger pour l'enfant.
2. Protocole d'urgence
3. Protocole d'hygiène générale et renforcée
4. Protocole d'encadrement des enfants lors des sorties organisées.



1-PROTOCOLE DETAILLANT LES CONDUITES A TENIR ET LES MESURES A PRENDRE EN CAS DE SUSPICION DE MALTRAITANCE OU DE SITUATION PRESENTANT UN DANGER POUR L'ENFANT

Les professionnels d'une crèche ont pour obligation légale, comme pour tous les professionnels au contact des enfants, de transmettre aux services du Département toute information concernant des enfants en situation de danger ou risque de danger.

Il s'agit de « tout élément d'information, y compris médical, susceptible de laisser craindre qu'un enfant se trouve en situation de danger ou de risque de danger, puisse avoir besoin d'aide »

L'enfant est considéré en danger si certains aspects de sa vie sont gravement compromis ou risquent de l'être, que ce soit sa santé physique (traces suspectes de traumatisme), sa santé psychique (enfant triste) ou en l'absence de réponses de ses parents à ses besoins fondamentaux (alimentation, sommeil), ainsi que l'exposition à des situations violentes (violence entre adultes) ou mise en danger grave.

Plusieurs signes chez l'enfant peuvent susciter l'inquiétude. Isolément, ces signes ne sont pas nécessairement révélateurs. C'est leur accumulation et/ou répétition qui peut caractériser un risque, un danger, voire une maltraitance. Ces signes doivent être remis dans un contexte plus global et situés dans le temps (apparition récente ou état chronique).

A noter que les notions de danger, risque de danger et de maltraitance revêtent des formes très diverses et peuvent se rencontrer dans tous les milieux sociaux.

Chacun est concerné - Chacun est responsable - Chacun à l'obligation de signaler

(Article 434-3 du Code Pénal).

Il appartient au professionnel qui réceptionne le plus directement l'information de rédiger seul ou accompagné de son responsable, une Fiche de Recueil d'Informations Préoccupantes (FRIP), qui consiste en la transcription sur un document d'éléments ou d'informations relatives à un danger ou risque de danger intervenant sur un mineur.

REPERAGE ET REFLEXION PARTAGEE PAR LES PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT

Difficultés sociales, familiales ou de santé.

Danger ou risque de danger (santé, sécurité, moralité, éducation, entretien)

Danger grave ou imminent
Suspicion de maltraitance physique ou sexuelle

Proposition
Signalement sans délai

Transmission de la fiche de recueil

d'informations préoccupantes



Accompagnement par les professionnels compétents : éducatifs, médico-sociaux (ex : puéricultrice de PMI)

Cellule de recueil, d'évaluation et de traitement des informations préoccupantes (CRIP) + Information au directeur et au médecin de l'EAJE + information à la PMI.

Procureur de la République + Information au directeur et au référent santé et accueil inclusif de l'EAJE + Copie de la FRIP à la CRIPS.

INFORMATION PREOCCUPANTE :

Elle doit être systématiquement transmise par écrit ou oral à la cellule départementale « Ecoute Loiret-Enfance en danger ». Celle-ci évalue la situation et détermine les suites à donner.

Le terme de SIGNALEMENT est désormais réservé à la saisine du Procureur de la République pour un enfant en danger qui nécessite une protection judiciaire. C'est un acte écrit qui peut être transmis au Parquet par la cellule « Ecoute Loiret-Enfance en danger », voire directement par le professionnel qui a connaissance des faits lorsque la gravité de ces faits le justifie. Dans ce dernier cas, une copie doit être transmise concomitamment à la cellule « Ecoute Loiret-Enfance en danger ».

Ecoute Loiret- Enfance en danger :

3 rue de Chateaubriand 45100 Orléans

Téléphone : 0238253456

Tribunal de grande instance d'Orléans :

7 rue des Huguenots 45044 Orléans Cedex

119 : numéro vert national 24h/24 et 7j/7.

Signes d'alerte chez l'enfant :

Troubles du comportement : violence ou agressivité, agitation, tristesse, repli sur soi, anxiété.

Troubles de la communication, quête affective systématique.

Troubles divers : alimentaires (anorexie, boulimie), des sphincters (énurésie, encoprésie), douleurs abdominales, maux de tête à répétition, fatigue, maladies et/ou hospitalisations à répétition.

Lésions traumatiques, traces de coups, hématomes, brûlures, fracture, alopécie, syndrome du bébé secoué.

Retard psychomoteur ou intellectuel, retard de croissance.

Signes d'alerte chez les parents :

Etat de santé : conduite addictive, maladie mentale ...

Dysfonctionnement de la vie familiale.

Comportement inadapté à l'égard de l'enfant : manque d'attention, manque d'hygiène, absence de suivi médical ou médicalisation à outrance, violence verbale...

Attitudes éducatives non adaptées : discours négatif et dévalorisant, absence ou excès de limites, exigences éducatives démesurées au regard des possibilités de l'enfant, punitions aberrantes ...

En complément de ce document, ci-joint, le règlement départemental d'aide sociale.

1. LE DISPOSITIF

A- Qu'est-ce-que la Cellule de recueil et de traitement des informations préoccupantes ?

Dans chaque département est mise en place une cellule centralisée chargée du recueil, du traitement et de l'évaluation des Informations préoccupantes (IP) relatives aux mineurs en danger ou en risque de danger.

Le législateur a souhaité faire converger en un point unique toutes les informations préoccupantes concernant des mineurs de manière à éviter toute déperdition des informations et à mieux coordonner l'intervention administrative avec l'intervention judiciaire.

Références

Code de l'action sociale et des familles (CASF)

Art. R226-2-2, L226-4

Code civil (CC) Art. 375

B- Qui peut en bénéficier ?

Les enfants mineurs (0 à 18 ans).

C- Conditions

L'IP est une information transmise à la cellule départementale pour alerter le Président du Conseil départemental sur la situation d'un mineur, bénéficiant ou non d'un accompagnement, pouvant laisser craindre que sa santé, sa sécurité ou sa moralité sont en danger ou en risque de l'être ou que les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises ou en risque

de l'être. La finalité de cette transmission est d'évaluer la situation d'un mineur et de déterminer les actions de protection et d'aide dont ce mineur et sa famille peuvent bénéficier.

D- Quelle est la procédure ?

Les IP peuvent être transmises à la Cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP) par différents professionnels (Éducation nationale, hôpitaux, médecins, mairies, le 119) ou par des particuliers.

La CRIP recueille l'ensemble des IP pour tout le Département du Loiret et assure une première expertise.

En cas de danger grave, imminent et avéré, l'information peut être transmise sans délai au procureur de la République (signalement).

Si la situation est déjà suivie, l'information est transmise au service chargé de la mesure administrative ou judiciaire. Elle sera également transmise au juge des enfants s'il est saisi de la situation.

Dans la majorité des situations, lorsque la qualification de préoccupante est retenue, l'information donne lieu à une transmission à l'Agence Départementale des Solidarités du domicile de la famille signalée pour évaluer la situation de tous les enfants vivant au domicile de la famille (et pas uniquement l'enfant directement concerné par l'IP). Elle transmet ses préconisations à la CRIP qui décide des suites à donner.

La CRIP décide des suites à donner, soit :

1. classement sans suite ;
2. mise en place d'une mesure administrative si la famille a besoin d'une aide éducative et l'accepte ;

L'ÉVALUATION DES INFORMATIONS PRÉOCCUPANTES

FICHE
N° 34

1. LE DISPOSITIF

A- Qu'est-ce-que l'évaluation des Informations préoccupantes (IP) ?

L'évaluation est destinée à apprécier les situations de risque et de danger dans lesquelles se trouve un mineur, à évaluer la nature du risque ou du danger et à déterminer la nature et les modalités de la protection à mettre en œuvre.

L'évaluation des IP a donc pour objet :

- d'apprécier le danger ou le risque de danger au regard des besoins et des droits fondamentaux, de l'état de santé, des conditions d'éducation, du développement, du bien-être et des signes éventuels de souffrance de l'enfant. Elle n'a pas pour objet de déterminer la véracité des faits allégués ;
- de proposer les réponses de protection les mieux adaptées en prenant en compte et en mettant en évidence notamment les capacités des titulaires de l'autorité parentale à se mobiliser pour la protection du mineur, leurs ressources et celles des personnes de leur environnement.

L'évaluation est menée indépendamment des mesures judiciaires éventuellement en cours.

B- La procédure

Les professionnels en charge de l'évaluation croisent les informations en provenance de diverses sources : l'enfant lui-même, ses parents, les membres de sa famille, son entourage familial, les professionnels au contact de l'enfant et de sa famille...

Elle fait l'objet d'un rapport qui sera versé au dossier de l'enfant et conservé selon les règles d'archivage en vigueur. Il sera transmis au procureur de la République en cas de signalement.

Les parents (détenteurs de l'autorité parentale) sont associés à toutes les étapes de la procédure de traitement de l'IP.

Ils sont informés de la transmission des IP à la Cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP) ou du signalement au Procureur de la République, sauf si le fait de les informer est contraire à l'intérêt de l'enfant en particulier dans les situations de violences intrafamiliales et d'abus sexuels.

Références

Code de l'action sociale et des familles (CASF)
Art. L226-3
Décret n°2016-1476

C- Qui peut en bénéficier ?

Tous les enfants qui vivent au domicile de la famille dont l'un des mineurs fait l'objet d'une IP.

2. OÙ SE RENSEIGNER ?

- Les Agences Départementales des Solidarités.
- La direction de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Famille.

LE SIGNALLEMENT EN PROTECTION DE L'ENFANCE

FICHE
N°

1. LE DISPOSITIF

A- Qu'est-ce-que le signalement en protection de l'enfance ?

Le terme de signalement recouvre la transmission d'évaluation ou d'éléments d'information au procureur de la République qui apprécie les suites à réservier.

Références

Code de l'action sociale et des familles (CASF)
Art. L226.4
Code de procédure pénale (CPP) Art. 40, 40.1

B- Qui peut en bénéficier ?

Enfants mineurs en situation de danger et/ou victime de crime(s) ou de délit(s). Il peut également concerner les mineurs auteurs de crimes ou délit(s).

C- Conditions d'attribution

Volet civil

L'article L226.4 du CASF :

« Le Président du Conseil départemental avise sans délai le procureur de la République lorsqu'un mineur est en danger au sens de l'Article 375 du Code civil et :

1° qu'il a déjà fait l'objet d'une ou plusieurs actions (dont l'aide à domicile, l'accueil provisoire) mais que celles-ci n'ont pas permis de remédier à la situation, 2° que bien que n'ayant fait l'objet d'aucune des actions, celles-ci ne peuvent être mises en place en raison du refus de la famille d'accepter l'intervention des services, ou de l'impossibilité dans laquelle elle se trouve de collaborer avec le service, 3° que ce danger est grave et immédiat, notamment dans les situations de maltraitance. »

35

Il avise également sans délai le procureur « lorsqu'un mineur est présumé être en situation de danger au titre de l'article 375 du Code civil et qu'il est impossible d'évaluer la situation ».

Volet pénal

Article 40 et 40-1 du Code de procédure pénale : « [...] toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenu d'en donner avis sans délai au procureur de la République et de transmettre à ce magistrat tous les renseignements, procès-verbaux et actes qui y sont relatifs. »

« Lorsqu'il estime que les faits portés à sa connaissance constituent une infraction [...] le procureur décide de l'opportunité des poursuites ».

Le fait d'être tenu au secret professionnel ne fait pas obstacle à cette transmission.

D- Où faire la demande ? Quelle est la procédure d'attribution ?

Au sein du Conseil départemental du Loiret, la Cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP) est l'interlocuteur unique du procureur de la République pour les situations de mineurs en danger ou présumés en danger.

Tout professionnel extérieur au Conseil départemental, qui, en raison de la situation de danger grave imminent et avéré ou de faits de maltraitance avérée, adresse directement au procureur de la République des éléments

LE SIGNALLEMENT EN PROTECTION DE L'ENFANCE**FICHE
N° 35**

échéant, transmettre tout élément d'information utile au procureur pour apprécier la situation.

2. OÙ SE RENSEIGNER ?

- Les Agences Départementales des Solidarités.
- La direction de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Famille – CRIP.
d'information, doit concomitamment adresser une copie de ce signalement à la CRIP.

Si la situation est déjà connue du service de l'Aide sociale à l'enfance (ASE), la CRIP peut, le cas

LA CELLULE DE RECUEIL ET DE TRAITEMENT DES INFORMATIONS PRÉOCCUPANTES

FICHE
N° 33

3. signalement au procureur de la République aux fins de saisine du juge des enfants
4. lorsque le mineur est en danger au sens de l'article 375 du Code civil et :
 - présumé en danger et qu'il est impossible d'évaluer la situation ;
 - en danger et :
 - qu'il a déjà fait l'objet de mesure(s) d'accompagnement administrative(s) qui n'ont pas permis de remédier à la situation ;
 - qu'il y a impossibilité de mettre en place une mesure d'accompagnement administrative du fait du refus de la famille à accepter l'intervention du service de l'ASE ou de l'impossibilité dans laquelle elle se trouve de collaborer avec le service de l'ASE ;
 - que le danger est grave et immédiat, notamment dans les situations de maltraitance.

2. OÙ SE RENSEIGNER ?

- Les Agences Départementales des Solidarités.
- La direction de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Famille – CRIP.

2- PROTOCOLE D'URGENCE

Face à une situation d'urgence, modalités d'intervention pour l'appel au SAMU par tout adulte de la communauté éducative.

RESTER CALME

- **Observer l'enfant**
 - L'enfant répond-il aux questions ?
 - Respire-t-il sans difficulté ?
 - Saigne-t-il ?
 - De quoi se plaint-il ?
- **Isoler l'enfant si possible**
- **Une personne reste auprès de lui**

PREVENIR

- **Accident sans gravité**
 - Suivre les protocoles et conduites à tenir
 - Appeler le référent santé : Docteur CUTTAZ
- **Accident grave - alerter le SAMU**
 - Composer le 15
 - Indiquer l'adresse détaillée (ville, rue,...)
 - Précisez le type d'évènement (chute,...)
 - Décrire l'état observé au médecin du SAMU (symptômes, âge de l'enfant,...)
 - Ne pas raccrocher le premier
 - Laisser la ligne téléphonique disponible.

APPLIQUER LES CONSEILS DONNÉS

- **Auprès de l'enfant**
 - Couvrir et rassurer
 - Ne pas lui donner à boire
 - Rappeler le 15 en cas d'évolution de l'état
 - Rassembler les renseignements concernant l'enfant (fiche vaccins, autorisations d'hospitalisations, coordonnées parents).
- **Appeler les parents**
- **Prévenir la responsable**

3- PROTOCOLE D'HYGIENE GENERALE ET RENFORCEE

Mesures d'hygiène préventives

L'application des règles d'hygiène tient une place essentielle dans la prévention des maladies transmissibles en collectivité. Une application rigoureuse de ces mesures permet de prévenir la contamination par des agents infectieux et de s'opposer à leur propagation. Elles doivent être appliquées au quotidien aux enfants et aux adultes, même en dehors d'infection déclarée.

1 Hygiène des locaux, du matériel, du linge et de l'alimentation

a) Hygiène des locaux

➢ Nettoyer tous les jours les surfaces lavables sans oublier :

- Les robinets.
- Les poignées de porte.
- Les loquets.
- Les chasses d'eau.
- Les tapis de sol.

→ Ne pas surchauffer les locaux : limiter la température de la structure à 18-20°C maximum.

→ Aérer régulièrement - deux fois par jour - les pièces accueillant des enfants (exceptés les jours de haut niveau de pollution dans les zones sensibles).

b) Hygiène du matériel et du linge

→ Nettoyer tous les jours le matériel utilisé sans oublier :

- Les pots.

- Les jouets.
- Le matériel de cuisine : vaisselle, matériel électroménager, plateau et chariot...

- Changer le linge dès que nécessaire (les bavettes ou serviettes sont bien sûr individuelles).
- Vider et laver tous les jours les poubelles et autres conditionnements.
- Veiller à l'approvisionnement permanent des toilettes en papier et en savon.

c) Hygiène de l'alimentation

- Respecter scrupuleusement les règles d'hygiène alimentaire dans la préparation et la distribution des repas (HACCP).

2 Hygiène individuelle du personnel et des enfants

a) Hygiène des mains

Le lavage des mains est un geste essentiel car la contamination manu portée est responsable de nombreuses infections.

Pour le personnel il doit être répété très souvent dans la journée et particulièrement :

- Avant tout contact avec un aliment.
- Avant chaque repas.
- Avant et après chaque change.
- Après avoir accompagné un enfant aux toilettes.
- Après être allé aux toilettes.
- Après chaque contact avec un produit corporel (selles, écoulement nasal ...).
- Après s'être mouché, après avoir toussé ou éternué.

→ Il se fait avec un savon liquide ou une solution hydroalcoolique pendant 30 secondes. La solution hydroalcoolique est recommandée en cas de gastroentérite.

Lavage des mains au savon doux :

- Si les mains sont souillées ou lésées,
- Élimine les salissures et réduit la flore transitoire : action mécanique
- Pour les gestes de la vie courante :
- Prise et fin de service,
- Avant et après le repas,
- Après s'être mouché, avoir fumé, être allé aux toilettes...
- Avant et après chaque soin ou change
-

Technique du lavage simple :

Méthode :

- ✓ Je me mouille les mains et les poignets
- ✓ Je prends 1 dose de savon
- ✓ Je me savonne 15 à 30 secondes
- ✓ Je me rince abondamment
- ✓ Je me sèche par tamponnement
- ✓ Je ferme le robinet avec le dernier essuie-main
- ✓ J'élimine l'essuie-main dans la poubelle

Lavage des mains avec une solution hydro alcoolique



Pour les enfants, il doit être pratiqué :

- Avant chaque repas.
- Après être allé aux toilettes.
- Après manipulation d'objets possiblement contaminés (terre, animal...).

b) Hygiène vestimentaire du personnel

-> Il est important de porter des vêtements de travail propres et fréquemment renouvelés.

Mesures d'hygiène renforcées

En cas de maladie contagieuse identifiée dans la collectivité, l'application des mesures d'hygiène courantes doit être vérifiée et maintenue. Des mesures d'hygiène renforcées doivent également être appliquées pour minimiser le risque de développement d'une épidémie ou l'endiguer.

En cas de tuberculose ou d'infection invasive à méningocoque dans la collectivité, les mesures de prophylaxie se feront en liaison avec le médecin de santé publique de la direction départementale des affaires sanitaires et sociales.

Les mesures d'hygiène renforcées varient selon le mode de transmission et le germe en cause ; elles sont habituellement ponctuelles et limitées dans le temps.

1 Contamination par les selles

-> Lavage soigneux des mains, de préférence avec une solution hydroalcoolique, particulièrement après passage aux toilettes, après avoir changé un enfant, avant la préparation des repas et des biberons et avant de donner à manger aux enfants. Ce lavage de mains demeure un moyen essentiel de prévention de la transmission de l'infection.

-> Manipuler tout objet ou matériel souillé par des selles avec des gants jetables. Les placer dans des sacs fermés afin qu'ils soient lavés puis désinfectés. Le matériel souillé (gants jetables...) sera jeté dans une poubelle munie d'un couvercle actionné de préférence de manière automatique (à pédale).

-> Nettoyer soigneusement les matelas de change et les lits souillés.

2 Contamination par les sécrétions respiratoires

-> Se couvrir la bouche en cas de toux (tousser dans son coude)

-> Se couvrir le nez en cas d'éternuements.

-> Se moucher avec des mouchoirs en papier à usage unique, jetés dans une poubelle munie d'un couvercle.

-> Cracher toujours dans un mouchoir en papier à usage unique.

- > Se laver les mains minutieusement, particulièrement après s'être mouché, après avoir toussé ou éternué ou après avoir mouché un enfant malade.
- > Laver les surfaces, jouets et autres objets présents dans les lieux fréquentés par l'enfant malade.
- > il est recommandé aux personnes enrhumées ou qui toussent de porter un masque lors de tout contact rapproché avec un enfant (change, alimentation...).

3 Contamination à partir de lésions cutanées ou cutanéo-muqueuses

- > Se laver les mains minutieusement.
- > Utiliser des gants jetables à usage unique pour effectuer les soins d'une lésion cutanée (plaie sanguinolente, plaie infectée, impétigo...). Les gants seront jetés et les mains lavées avant de toucher tout autre objet (cahier, crayon, téléphone...).
- > La lésion cutanée doit être protégée par un pansement. Le matériel de soin sera jeté dans une poubelle munie d'un couvercle.
- > En cas de conjonctivite : nettoyer chaque œil avec une nouvelle compresse qui doit être jetée dans une poubelle munie d'un couvercle. Se laver les mains avant et après chaque soin.
- > En cas d'infections du cuir chevelu (teigne, poux, impétigo...) : laver soigneusement les taies d'oreiller et objets utilisés pour coiffer l'enfant (peigne, brosse) avec un produit adapté.
- > En cas de verrues : nettoyer soigneusement les sols et les tapis de gymnastique si les enfants y ont marché pieds nus. Il est préférable de ne pas mettre les enfants pieds nus s'ils ont des verrues plantaires.

4 Contamination par du sang ou d'autres liquides biologiques infectés

- > En cas de plaie, lors de soins dispensés, se laver les mains et porter des gants jetables.
- > Désinfecter les surfaces et le matériel souillés.
- > En cas de contact avec la peau, nettoyer immédiatement à l'eau et au savon, rincer puis désinfecter.
- > En cas de contact avec une muqueuse, rincer abondamment au sérum physiologique ou à l'eau.

4- PROTOCOLE D'ENCADREMENT DES ENFANTS

LORS DES SORTIES ORGANISEES

RAPPEL REGLEMENTAIRE :

Les exigences précisées par le Décret n°2021-1113 du 30 août 2021 (art. R2324-43-2) sont les suivantes :

Pendant les sorties hors de l'établissement et, le cas échéant, hors de son espace extérieur privatif, l'effectif du personnel placé auprès du groupe d'enfants participant à la sortie permet de :

- 1° Respecter les exigences de l'article R2324-43-1 (obligation de prudence)***
- 2° Garantir un rapport d'un professionnel pour cinq.***

LORS DES DEPLACEMENTS A L'EXTERIEUR DES LOCAUX DOIT ETRE RESPECTE :

- ➔ 2 personnes au minimum doivent encadrer la sortie dès le premier enfant. Une surveillance accrue des enfants est de rigueur : les enfants durant le trajet donnent la main à l'adulte ou sont dans la poussette. Une fois dans l'espace de jeux (parc, espace vert...) l'enfant doit être à proximité de l'adulte qui doit toujours pouvoir le voir et l'entendre.
- ➔ La structure pourra faire appel à des accompagnateurs (parents, stagiaires majeurs, bénévoles majeurs) Cependant l'adulte accompagnant n'aura aucun enfant, autre que le sien sous sa responsabilité.

- L'équipe doit être en possession :
 - o d'un téléphone mobile,
 - o de la liste des enfants et les numéros des familles
 - o d'une trousse de 1^{er} secours,
 - o gobelets et bouteilles d'eau, de mouchoirs et de couches et tenues de recharges,
 - o gel hydroalcoolique
 - o Trousse PAI
- Les professionnels qui partent à l'extérieur doivent s'assurer que les parents ont signé l'autorisation de sortie lors du dossier d'inscription.
- Lors des balades à proximité de la crèche, une affiche est positionnée sur la porte d'entrée avec le numéro de téléphone où joindre les professionnels
- Il faudra également renseigner le document de sortie indiquant le lieu vers lequel les professionnelles se rendent, le circuit emprunté, le nombre et le nom des personnes qui accompagnent.

EN CAS D'ACCIDENT LES CONDUITES A TENIR SONT :

- Selon la situation, appeler les secours, mettre le groupe d'enfants en sécurité
- Appeler la hiérarchie et si besoin les parents
- Il faudra renseigner une déclaration d'accident

Sortie à l'extérieur de la crèche

Date et lieu de sortie :

Heure de départ de la crèche :

Heure d'arrivée sur le lieu :

Heure de départ du lieu :

Heure d'arrivée à la crèche :

Moyen de transport :

Accompagnateurs

Enfants

Circuit emprunté :